



REGLEMENT INTERIEUR

- 1 - Le club est ouvert lorsque l'encadrement est présent et l'autorise en général*, le samedi et dimanche pour les confirmés de 8h30 à 10h30 et pour les débutants de 10h45 à 12h30.
- * le club peut exceptionnellement être fermé lors de déplacement en compétitions à l'extérieur des encadrants. (Affichage au club)
- 2 - Les sorties sont suspendues en cas : de crue, de conditions météorologiques défavorables (Vent fort, bassin agité, orage, brouillard ou brume) observées ou annoncées et bien sûr, la nuit et à moins d'une heure du coucher du soleil.
- 3 - lorsque le club est ouvert, le bateau assurant la sécurité sur l'eau doit être prêt à intervenir, équipé de ses appareils : nourrice pleine, moteur installé avec son coupe-circuit, et équipé d'une paire de rames, 5 gilets de sauvetage, une écope reliée par un bout au bateau, une ancre, sa chaîne de 5m et sa corde de 20m fixée à l'étrave, 2 amarres de 5m au moins, une gaffe, une bouée couronne approuvée, une boîte de secours.
- 4 - Les pratiquants inexpérimentés et les mineurs ne doivent pas sortir en bateau sans responsable.
- 5 - Les usagers doivent s'inscrire sur le carnet de sortie, avant de quitter le ponton, en précisant bien leur nom, l'identification du bateau utilisé, l'heure et la durée prévue de la sortie.
Après leur sortie, les rameurs inscriront l'heure de retour et les avaries éventuelles rencontrées.
- 6 - Ne jamais laisser un bateau à quai sans surveillance.
- 7 - Il appartient aux rameurs de ranger les bateaux et les pelles aux emplacements attribués à ceux-ci, après nettoyage, sauf si quelqu'un d'autre en prend la responsabilité tout de suite.
- 8 - Les bateaux seront traités avec soin, les usagers devront signaler tout de suite par écrit sur le carnet de sortie s'il y a eu un incident ou une avarie pour permettre l'intervention d'une personne compétente avant la sortie suivante.
- 9 - En cas d'avarie, son responsable devra en assumer la charge et faire en sorte que la réparation, selon ses compétences, soit effectuée rapidement.
- 10- L'entretien du Club est l'affaire de tous, tout membre du Club peut être sollicité pour aider à l'entretien des bateaux et des locaux lors des journées 'travaux'.**
- 11- La bonne entente du Club doit passer par le respect des deux créneaux horaires en restant fair-play lors des divers appontements.
12. 12 - Tout nouvel inscrit devra fournir un certificat médical de non contre-indication à la "pratique de l'aviron" en compétition ou non.
13. Pour tous les adhérents, le certificat est valable 3 ans consécutifs. Les années intermédiaires, lors de son inscription chaque adhérent fournira l'attestation "questionnaire de santé QS-SPORT" dûment complétée après avoir rempli le cerfa n° 15699*01 qu'il gardera en sa possession.
14. 13- Les rameurs reconnus autonomes par le bureau et désirant sortir librement disposeront d'une clé du club à condition de s'engager à respecter le présent règlement, le code de la navigation ainsi que le règlement de sécurité FFSA affichées et à prendre connaissance des risques et spécificités du bassin. (tableau du plan d'eau)
Il est rappelé que le rameur autonome est responsable du matériel qu'il utilise et de sa propre sécurité, il ne doit pas surestimer ses capacités.
- 14- Le parking des bateaux privés est strictement réservé aux membres actifs à jour de leur cotisation.
- 15 - L'utilisation des bateaux de compétition (liste affichée dans local rames) est réservée aux compétiteurs. Les bénévoles méritants (participations régulières et spontanées aux travaux d'entretien du club) ont accès également à ces bateaux dans la mesure où cela ne gêne pas l'entraînement. Les autres rameurs ne peuvent les emprunter que sur demande auprès du Président ou Vice-président.
- 16- Afin de connaître le niveau de chaque rameur, le club organise tous les ans, en juin, une journée dite "brevets" reconnus par la FFA. Il est fortement recommandé à tous les adhérents d'y participer.

Anne BAULIER

Présidente

01/09/2018